

Les médecins résidents votent massivement pour l'entente de principe

Par Mathieu Ste-Marie le 17 avril 2018



Les médecins résidents ont voté à 98,5 % pour l'entente de principe conclue le 30 mars dernier entre leur Fédération et le gouvernement du Québec.

L'entente prévoit une hausse salariale de 5,25 %, une bonification pour le calcul de prestation du congé de maternité et de paternité, une augmentation de congés pour les études ainsi que le statu quo pour les horaires de garde et les frais de scolarité.

« Nous désirions davantage améliorer nos conditions de travail que le salaire et on pense qu'au final nos membres sont entièrement satisfaits de cette proposition », commente le Dr Christopher Lemieux, président de la Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ).

Les médecins résidents auront droit à une augmentation salariale de 0% cette année, 1,5 % en 2019, 1,75 % en 2020, 2 % en 2021 et 0% en 2022. Cette entente est similaire à celle qu'a négociée le gouvernement avec les employés du secteur public en 2015.

La FMRQ qui désirait la parité salariale entre les médecins résidents et les infirmières praticiennes spécialisées ont dû laisser tomber cette demande. Actuellement, il y a une différence de 30 % entre les deux postes, déplore le Dr Lemieux.

Statu quo et gain

Concernant les horaires de garde, la FMRQ a réussi à faire reculer le gouvernement qui voulait fixer à 24, le nombre d'heures de garde maximal. « Ça aurait été un gros recul pour nos membres », lance le président qui ajoute qu'il s'agissait d'un point litigieux à la table de négociation.

Selon l'entente, les médecins résidents ne peuvent pas travailler plus que 16 heures consécutives.

Dans un autre dossier, le gouvernement qui souhaitait augmenter les frais de scolarité a décidé, une fois de plus, de faire marche arrière tout comme pour les stages hors Québec qu'il voulait diminuer.

« Pour nous, c'est un gain même si ça demeure le statu quo », souligne le Dr Lemieux.

Un autre gain de la Fédération a été réalisé dans la bonification pour le calcul de prestation des congés de maternité et de paternité. En effet, le gouvernement a décidé de prendre en compte dans le calcul les primes qui représentent environ 15 % du salaire du médecin résident.

Finalement, en diminuant les journées de congés pour les congrès, la FMRQ a eu ce qu'il voulait : augmenter le nombre de congés pour les études.

L'entente de principe devrait entrer en vigueur d'ici les prochaines semaines.

Résultats par associations

Montréal : 99% en faveur
Sherbrooke : 97,4 % en faveur
Québec : 98 % en faveur
McGill : 98,4 en faveur